

Questionnaire à Twitter au titre III de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information

PRESENTATION DU SERVICE

Merci d'indiquer :

- le nom du service,
- les nom, raison sociale et domiciliation de la société opératrice
- le nombre de visiteurs uniques par mois du service en **France** (moyenne mensuelle en **2021** et en **2022**) :

QUESTIONS SUR LA LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION SUR TWITTER

1. Rappeler la ou les définition(s) des fausses informations (ou de toute notion voisine adoptée) et des phénomènes de manipulation de l'information retenue par Twitter pour appliquer sa politique de modération en la matière.

Gestion des risques systémiques en matière de désinformation

2. Quels sont les premiers enseignements que Twitter tire de sa mise en conformité avec le règlement européen du 19 octobre 2022 sur les services numériques en matière d'évaluation et d'atténuation des risques systémiques relatifs à la désinformation ?
3. Comment Twitter articule-t-il sa politique de modération et le respect de la liberté d'expression et de communication sur son service ?
4. Le 26 mai 2023, le commissaire européen Thierry Breton a annoncé que Twitter se retirait du Code européen renforcé de bonnes pratiques sur la désinformation (CED). Quelles sont les raisons qui ont amené Twitter à prendre cette décision et quelles en sont les conséquences sur sa politique en matière de lutte contre la désinformation ?

Moyens et mesures en situation spécifique

5. Quelles mesures Twitter met-il en œuvre pour lutter contre la manipulation de l'information en lien avec :
 - **la guerre en Ukraine,**
 - **le changement climatique,**
 - autres situations spécifiques (à préciser) ?

Actualités du service en matière de lutte contre la manipulation de l'information

6. Twitter a annoncé en novembre 2022 un plan de licenciement d'environ 50 % de ses employés au niveau mondial. Quelles sont les conséquences sur les équipes en charge de la lutte contre la manipulation de l'information en France et en Europe ?
7. Twitter a lancé en janvier 2023 un **nouveau fil d'actualité** qui propose davantage de contenus de comptes non suivis par l'utilisateur. Quels sont les

critères sur lesquels se base la mise en avant de ces contenus ? Comprennent-ils des mesures pour réduire la recommandation de contenus de désinformation ?

8. Twitter a lancé le 3 février 2023 sa nouvelle fonctionnalité payante « **Twitter Blue** ». Quels sont, en France :
 - le nombre de comptes certifiés « Twitter Blue » :
 - le nombre de signalements, pour manipulation de l'information, de ces comptes et de leurs contenus :
 - le nombre de contenus de ces comptes qui ont été retirés pour manipulation de l'information :
 - le nombre de ceux de ces comptes qui ont été sanctionnés (notamment, suspension temporaire ou définitive) pour manipulation de l'information ?Quels enseignements Twitter tire-t-il du lancement de cette fonctionnalité en matière de lutte contre la manipulation de l'information ?
9. Twitter a annoncé en juin 2023 le lancement de sa fonctionnalité « **Notes de la communauté** ». Quels enseignements en tire-t-il en matière de lutte contre la manipulation de l'information ? Quels sont les moyens mis en œuvre pour éviter le détournement de cette fonctionnalité par des acteurs malveillants ?
10. S'agissant des espaces « **tendances** » de Twitter : quels sont les critères de mise en avant des sujets qu'on y trouve ? Un nombre minimum de comptes différents doivent-ils poster du contenu pour mettre en avant un sujet ? La mise en avant sur cette page peut-elle faire l'objet d'une contrepartie financière ? Cette page est-elle personnalisée ?
11. Twitter a-t-il des informations complémentaires à apporter concernant la campagne numérique de manipulation appelée « RRN » détectée par le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (VIGINUM)¹ ? Des moyens complémentaires ont-ils été mis en place à la suite de la détection de ces opérations ?

Examen approfondi du placement des publicités

12. Quelles sont les mesures prises par Twitter pour :
 - empêcher que des communications commerciales soient apposées à côté de fausses informations ou sur les contenus de comptes en propageant massivement ?
 - lutter contre le détournement des systèmes publicitaires pour la publication de fausses informations sous la forme de communications commerciales ?
 - informer les annonceurs des violations commises et leur permettre de faire un recours ?
13. Twitter coopère-t-il avec des tiers pour prévenir les risques de manipulation de l'information concernant les communications commerciales ?

Publicités politiques

14. Comment l'utilisateur de Twitter est-il informé des raisons pour lesquelles il est ciblé par une publicité politique ou un contenu d'information se rattachant à un débat d'intérêt général ayant fait l'objet d'une promotion ?

¹ <https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/maj-19062023-rrn-une-campagne-numerique-de-manipulation-de-linformation-complexe-et>

15. Twitter prévoit-il de développer une interface (API ou autre) permettant aux utilisateurs et au monde de la recherche d'effectuer des recherches personnalisées sur les contenus politiques qui ont été diffusés sur Twitter et le cas échéant, quelles seraient les conditions d'accès ?
16. Twitter coopère-t-il avec des tiers pour prévenir des risques de manipulation de l'information concernant les publicités politiques ?

Intégrité des services

17. Quels moyens Twitter déploie-t-il pour contrer les techniques, tactiques et procédures (TTPs) telles qu'établies dans le cadre du CED (voir annexe) ? D'autres pratiques de manipulation ont-elles été observées sur Twitter ?
18. Twitter coopère-t-il avec d'autres opérateurs pour le partage d'informations relatives aux opérations d'influence « cross-plateformes » ?

Encapacitation (« empowerment ») des utilisateurs

19. Quels sont les moyens mis en place pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la fiabilité des sources d'information rencontrées sur Twitter ?
20. Twitter lutte-t-il, et le cas échéant comment, contre la diffusion de fausses informations sur les canaux de diffusion privés disponibles sur le service ?

Encapacitation (« empowerment ») de la communauté des chercheurs

21. Comment Twitter compte-t-il permettre au monde de la recherche un accès en temps réel aux données non sensibles de manière anonymisée pour étudier les risques systémiques relatifs à la désinformation sur son service et, le cas échéant, sous quelles conditions ?
22. Twitter mène-t-il (seul ou avec des chercheurs) des études sur les risques systémiques relatifs à la désinformation sur le service ?

Encapacitation (« empowerment ») de la communauté de vérification des faits

23. Twitter recourt-il à des organismes de *fact-checking* externes et indépendants sur le service et le cas échéant, comment préserve-t-il l'éthique et la transparence des règles pour les organismes avec lesquels il a une relation contractuelle ?

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE – SUIVI ANNUEL

24. Twitter est invité à commenter les préconisations formulées par l'Arcom dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information (rappel en annexe) et à préciser si des mesures ont été prises à cet égard.
25. Twitter pourra également faire état de toute autre actualité et toute évolution notable en matière de lutte contre la manipulation de l'information sur son service depuis sa précédente déclaration annuelle.